

la lettre

de l'ASDER

DÉCEMBRE 2019

édito

Transition écologique et élections municipales de mars 2020, voilà un bien vaste sujet pour notre Lettre de l'ASDER ! C'est pourtant le sujet que nous avons retenu pour plusieurs raisons :

Bien évidemment le sujet de la transition écologique est au cœur du travail de l'ASDER, et ce depuis sa création. Et l'ASDER travaille au quotidien avec à la fois les élus et ceux qui les élisent, le grand public. De ce fait, nous voyons les avancées des uns et des autres, et vous trouverez quelques exemples de réalisations en feuillet intérieur de cette Lettre. Mais nous voyons aussi les interrogations des uns et des autres, à la fois sur la question de savoir où on va (par exemple quels seront les réels impacts du changement climatique dans les différents territoires savoyards, sur la pluviométrie, l'hydraulité et les stations de ski ?) et sur celle de savoir comment s'y prendre au mieux pour mettre en œuvre la transition énergétique.

Aussi nous vous proposons une « boîte à outils » pour intégrer la transition énergétique dans votre commune, comme élu ou candidat, ou comme citoyen. Cette boîte à outils est forcément incomplète, mais elle vous propose deux ressources très concrètes, à la fois pour réfléchir et élaborer votre programme, ou questionner vos candidats, et ensuite passer à l'action.

Bon questionnement des candidats et bonne réflexion sur vos programmes !

Anne RIALHE
Présidente de l'ASDER

N°SPÉCIAL Élections municipales : S'engager dans la transition écologique



S'appuyer sur un réseau comme le CLER pour poursuivre et amplifier la transition énergétique dans les territoires.

Interview de Jean-Pierre Goudard, membre du CLER, réseau pour la transition énergétique, VP chargé du développement durable de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) et président de l'ALTE69 (Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône).

Comment naissent les actions locales de transition énergétique ?

Élu de terrain, je mène des actions relevant de la transition énergétique depuis 10 ans : le lancement s'est opéré dans le cadre d'un Plan Climat volontaire, axé dans un 1er temps sur la rénovation des bâtiments publics. Cette action a engendré une réflexion sur les réseaux de chaleur et créé une demande en bois énergie. In fine cela a incité au développement de la filière Bois énergie avec la création d'entreprises de plaquettes et granulés. Voilà un 1er exemple concret d'un enchaînement d'actions favorables à la transition et créatrices d'emplois.

Ensuite c'est dans le cadre d'un TEPOS, Territoire à Énergie POSitive, le 1er de Rhône-Alpes labellisé par l'ADEME et la Région, que nous avons affiné le mix énergétique visé à l'horizon 2050 pour développer plusieurs sources d'énergie sur le territoire : bois énergie, éolien, photovoltaïque, méthanisation, voire micro-hydraulique. Nous avons aussi mis l'accent sur la rénovation du parc de logements privés par de l'ingénierie financière, des conseils de proximité et de la formation d'artisans. Nous avons pu obtenir des financements dans le cadre des TEPCV (Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte), et autres contrats d'objectifs territoriaux.

Il me semble vraiment important que la transition vienne du terrain, malgré les difficultés de procédures rencontrées, encore trop nombreuses et que l'État n'aplanit toujours pas malgré la loi de simplification administrative !

Quel est l'intérêt de s'appuyer sur un réseau comme le CLER ?

La force d'un réseau, comme le CLER, est primordiale pour faire remonter les difficultés de terrain, pour mettre la pression sur le ministère de la transition écologique si nécessaire, mais aussi pour s'enrichir d'expériences réussies ici ou là. D'une action menée sur un territoire, comme par exemple le programme ACTIMMO, mobilisant notaires, agences immobilières et bancaires pour la rénovation et que nous avons expérimenté chez nous, le CLER a su diffuser l'expérimentation et obtenir des financements pour un essaimage de cette action. Un exemple parmi d'autres de résultat positif puisque cette action va pouvoir se développer en Savoie en 2020-2021.

Donc j'incite fortement les nouveaux élus à s'appuyer sur les expériences existantes pour poursuivre et amplifier les actions de transition qui sont menées localement, ne se contentant pas des discours généraux, souvent bien loin des réalités de terrain !

La loi sur la transition énergétique en 2015 a confirmé l'impérieuse nécessité d'actions à l'échelle locale face aux défis du changement climatique. Par son rôle de proximité, le maire et le conseil municipal sont des acteurs incontournables de la transition énergétique. Par leur rôle de structuration des territoires, les intercommunalités agissent sur le climat, l'air et l'énergie sur leur territoire.

Les élections qui se profilent en mars prochain sont une occasion à saisir pour que les territoires s'engagent encore davantage dans la transition écologique. L'ASDER souhaite apporter sa pierre à l'édifice en nourrissant la réflexion des futur.e.s candidat.e.s et des citoyen.ne.s dans la co-construction de programmes locaux pour les 6 prochaines années, en mettant en valeur des ressources existantes mais parfois méconnues. Ce dossier propose donc une présentation de 2 guides et aussi quelques réalisations inspirantes en Savoie.

Demain mon territoire

Une «boîte à outils»

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie a publié en novembre dernier un recueil « Demain mon territoire » afin que les élus et les futurs élus puissent intégrer la dimension environnementale dans leurs programmes.



Ce recueil est organisé 20 chapitres.

Les thèmes abordés

Compétences des collectivités

Certains thèmes portent sur les compétences directes des collectivités en lien avec les évolutions réglementaires : l'alimentation durable et l'agriculture urbaine avec la loi EGALIM de 2019, la réduction des déchets, la valorisation des bio déchets et la végétalisation avec la loi TECV de 2015, la logistique urbaine avec la future loi d'orientation des mobilités. D'autres chapitres portent sur le rôle d'entraînement de la collectivité par les achats responsables, l'action éco-citoyenne, l'organisation d'événements éco-responsables et l'action jeunesse.

Gouvernance

Le recueil évoque également la question de la gouvernance en indiquant que les changements nécessaires à la lutte contre

le réchauffement climatique impliquent l'adhésion du plus grand nombre. La participation citoyenne doit permettre de faire évoluer la façon de gouverner. On met à profit l'expertise des citoyens pour développer des projets ancrés dans la réalité grâce à la consultation et à la concertation.

Développement local et durable

En matière de développement local, les collectivités peuvent soutenir les actions de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, miser sur l'économie sociale et solidaire et initier des projets d'écologie industrielle et d'économie circulaire. La question de l'aménagement durable est également abordée. Cette fiche développe les principes de la prise en compte du développement durable dans les aménagements par l'utilisation de matériaux biosourcés ou recyclés, le déploiement de trames vertes et bleues, l'organisation de modes de déplacements doux, l'adaptation au changement climatique ou l'accent à mettre sur la reconversion industrielle ou l'utilisation de logements vacants plutôt que l'artificialisation des sols naturels.

Mobilité

Sur le thème de la mobilité urbaine ou de la mobilité rurale, les alternatives au « tout-voiture » permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en réalisant des économies sont développées. Cela passe par la mobilité active (piétons, cycles), le développement du covoiturage et de la mobilité partagée, l'investissement dans des transports collectifs faibles en émission et interconnectés, la mise en place de tiers lieux...

Qualité de l'air

Un chapitre détaille la question de la qualité de l'air et fait le lien direct avec la santé. La collectivité peut donner l'exemple en s'équipant de véhicules moins polluants, en équipant les écoles et crèches de systèmes de ventilation performants. Elle peut entraîner les habitants en communiquant sur les meilleures pratiques de chauffage au bois et en rappelant l'importance d'aérer régulièrement son logement et de réduire les sources de pollutions (matériaux, produits de nettoyage...).

Énergie

Plusieurs fiches portent sur cette thématique : la production d'énergie propre (cf le ZOOM ci-contre), les économies d'énergie, la construction et rénovation éco-responsable.

ZOOM sur une des fiches « Produire une énergie propre pour mon territoire »

Les énergies vertes sont un des piliers de la lutte contre le réchauffement climatique. Depuis la loi sur la transition énergétique de 2015, les collectivités sont encouragées à produire de l'énergie renouvelable que ce soit pour chauffer les bâtiments communaux ou pour alimenter en électricité des bâtiments publics. Les modes d'action dans ce domaine sont nombreux :

- Equiper le patrimoine communal d'installations alimentées par des énergies renouvelables pour la fourniture d'eau chaude, de chauffage ou d'électricité. On choisit en fonction du gisement et des contraintes locales : solaire, bois, géothermie... et on se pose la question des énergies renouvelables à chaque renouvellement des équipements!
- Valoriser les toitures, friches urbaines, abribus... en y installant des panneaux solaires qui permettent au territoire de produire sa propre énergie.
- Remettre à plat les contrats de fourniture d'énergie du territoire. Des clauses sont introduites dans les marchés afin de privilégier les offres vertes. Pour l'électricité, on privilégie celles qui offrent des garanties d'achat de l'électricité directement auprès des producteurs d'énergie renouvelables locaux.

Exemple d'une commune de 1430 habitants en région occitanie : un parc de 7 éoliennes produit l'équivalent de la consommation électrique de 11 000 foyers de 4 personnes (hors chauffage). Le montage collectif et citoyen du projet a réuni 180 personnes du territoire qui ont mobilisé 2,3 millions d'euros d'épargne, aux côtés des collectivités locales et d'un opérateur en énergie verte pour un investissement global de 28 millions d'euros. Les habitants actionnaires sont impliqués dans la gouvernance du parc.

Document SOURCE : www.ademe.fr/demain-territoire

Le PACTE pour la transition



Le Pacte pour la transition vise à favoriser et organiser la participation citoyenne pour permettre le changement dans toutes les communes, en encourageant un dialogue entre citoyen.ne.s et élu.e.s dans le cadre des campagnes pour les Municipales de 2020.

Objectif de ce Pacte : alimenter les débats locaux, co-construire avec les candidat.e.s, les interpeller pour alimenter leur programme.

D'où vient cette initiative ?

Un collectif pour une transition citoyenne s'est mobilisé depuis quelques années pour appeler à une transition de notre société face aux grands enjeux qui la menacent: changement climatique, chute de la biodiversité, explosion des inégalités, déficit démocratique, etc.

Un des préalables de ce collectif est de constater que pour agir, le niveau individuel ne suffisait pas et qu'il fallait pour avoir des résultats à grande échelle, intervenir au niveau des programmes politiques. Particulièrement au niveau local.

Ce collectif est un réseau de 27 mouvements engagés dans la transition écologique, sociale et humaine (Secours catholique, Greenpeace, Terre de liens, Les amis de la terre, Energie partagée, Enercoop...).

Que contient ce Pacte ?

32 mesures concrètes pour une transition locale.

Après 8 mois de travail commun de 50 organisations et de plus de 1000 citoyen.ne.s, 32 mesures ont été finalisées. Elles visent à proposer des moyens concrets pour construire des communes plus écologiques, plus solidaires et plus démocratiques et peuvent être une base d'interpellation et/ou co-construction avec les candidat.e.s.

Le Pacte est basé sur 3 principes :

- # Sensibilisation et formation à la transition
- # Co-construction des politiques locales
- # Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale

32 mesures ont été définies.

Par exemple sur la thématique **Energie Climat**, on trouvera

- une fiche pratique pour « **Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.** »

- une autre sur « **Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne** »

- ou encore une sur « **Soutenir les rénovations à haute efficacité énergétique en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique** »

Dans chacune des 32 fiches, le contexte et enjeux sont décrits en introduction, ainsi que les niveaux d'actions possibles. Les étapes pour y arriver en pratique sont définies, illustrées d'exemples de communes qui sont déjà passées à l'action. Enfin, une liste de ressources est proposée.

Pour aller plus loin : des webinaires du Pacte pour la Transition ont lieu tous les deuxièmes mercredis de chaque mois. Accès gratuit, en ligne à ces RdV thématiques. Par exemple : Énergie : vive le trio «sobriété, efficacité, énergies renouvelables».

ZOOM sur la fiche «Sobriété énergétique et énergies renouvelables»

Cette fiche technique par exemple a été rédigée par Enercoop, le CLER et Réseau Action Climat.

Contexte et enjeux : Il est expliqué dans ce paragraphe de quels ressorts administratifs sont les politiques publiques air-énergie-climat.

3 niveaux d'actions sont proposés :

- 1) Fixer des objectifs ambitieux et partagés de transition énergétique; Mettre en place un programme de sensibilisation à la sobriété énergétique
- 2) Faire labelliser la démarche de plan climat du territoire : label Cit'ergie, intégrer le réseau TEPOS. Faire aboutir des projets d'initiative citoyenne.
- 3) Définir un plan d'action pour devenir un territoire à énergie positive avant 2050.

Ensuite des bonnes pratiques sont listées pour la construction d'un plan d'action à long terme , en voici quelques exemples :

-Tenir compte de la sobriété en utilisant les campagnes et outils disponibles : jeu de construction d'une stratégie territoriale de sobriété énergétique mis en place par Virage Energie, le défi DéCLICS du CLER (Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété), etc.

-Se fixer un objectif à long terme sur le développement des énergies renouvelables électriques (éolien, photovoltaïque, hydraulique, méthanisation...), de la chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, méthanisation...), des réseaux de chaleur, des carburants renouvelables (biogaz, électricité pour les véhicules...) et des infrastructures associées. Se fixer également un objectif avec une trajectoire sur tous les usages de l'énergie (électricité, chaleur, mobilité).

-Prendre en compte cet objectif dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Par exemple inscrire dans le PLU l'orientation des toitures pour les nouvelles constructions pour favoriser le solaire.

-Le développement d'une stratégie EnR doit également s'accompagner de la prise en compte et de la facilitation de projets citoyens. Un objectif de production entre les mains des citoyen·nes et des collectivités peut également être inclus.

Un paragraphe porte sur les arguments et idées reçues. Comme ici par exemple les plus-values détaillées de l'investissement des citoyen·nes et collectivités dans les énergies renouvelables, mais aussi les arguments pour combattre les idées fausses comme «Multiplier les projets citoyens décentralisés déséquilibrerait le réseau national et entraînerait un surcoût pour la collectivité» .

Et une **liste de sites relatant des expériences déjà réalisées** sur lesquelles s'appuyer pour construire des projets, ainsi qu'une **liste de guides-ressources** spécifiques sur cette thématique.

L'URGENCE d'AGIR en CHIFFRES !

La protection de l'environnement est désormais la **1ère** préoccupation des Français, devant l'avenir du système social et le pouvoir d'achat
(Ipsos-Sopra Steria 16/09/2019)

92 %

des français favorables au développement des énergies renouvelables.
(ADEME)

54 % de Français prêts à soutenir l'essor des énergies renouvelables dans leur région en investissant une partie de leur épargne.
(ADEME)

31 % de la consommation des bâtiments communaux provient des écoles.
(ADEME)

30 % des émissions de Gaz à effet de Serre proviennent du bâtiment.
(Ministère de la Transition Écologique et Solidaire)

44,5 € = la dépense énergétique de la commune sur son patrimoine par habitant.
(ADEME)

L'éclairage public représente en moyenne **18%** des dépenses énergétiques d'une commune.
(ADEME)

7 millions de logements français mal isolés.
(ADEME)

35 % des français placent l'environnement comme préoccupation principale pour les prochaines élections municipales.
(Odoxa-CGI 16/12/2019)

ÉVALUEZ VOS ACTIONS !

Si vous voulez aller un pas plus loin et évaluer vos actions,

- De manière autonome via l'outil **Climat Pratic**, conçu pour que les collectivités puissent faire le bilan de ce qui a été engagé, mais aussi établir un programme d'actions, en faire le suivi tout en définissant la marge de progrès possible : www.territoires-climat.ademe.fr/climatpratic
- Ou dans un cadre structuré, via le label **Cit'ergie** (programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse) : citergie.ademe.fr

L'ASDER vous aide à cerner les enjeux énergétiques sur votre territoire et vous accompagne dans votre réflexion en vous fournissant des données, des retours d'expériences et des documents de référence.

INFOS WEB

www.asder.asso.fr



Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables

Maison des énergies
124 rue du Bon Vent
BP 99 499
73094 Chambéry

tél. 04 79 85 88 50
info@asder.asso.fr
www.asder.asso.fr

Soutenir les actions de l'ASDER ?
Téléchargez le bulletin d'adhésion sur
www.asder.asso.fr

Avec le soutien de :



Lettre décembre 2019

Directrice de publication de La Lettre de l'ASDER : Delphine MUGNIER.
Ont participé à la rédaction : Sébastien EYRAUD, Marie-Hélène FAURE.
Crédits photos : ASDER/X

Des réalisations inspirantes en Savoie

A l'échelle communale ou intercommunale, des retours d'expérience en Savoie peuvent inspirer des actions à mener sur son territoire.

Ce ne sont que quelques exemples choisis parmi beaucoup d'autres pour représenter la diversité des actions menées dans les différents territoires savoyards, qu'elles soient liées à la sobriété énergétique, à l'efficacité énergétique ou à la production d'énergie renouvelable, d'initiative communale, intercommunale ou citoyenne.

Rénovation de l'école d'Epierre



Le choix de la rénovation de l'école primaire et maternelle est porteur de sens puisque cette école existe depuis 1896, en effet ce bâtiment Jules Ferry fait partie intégrante de l'âme du village. Avant sa rénovation, l'école maternelle faisait 186 m² et l'élémentaire 240 m², avec deux appartements à l'étage de l'école qui logeaient des professeurs. Désormais, les appartements sont devenus des salles de classe supplémentaires, car la mairie d'Epierre a proposé aux autres communes environnantes de partager les locaux, aujourd'hui une seule commune a répondu positivement mais de la place est disponible pour envisager une extension. A la rentrée 2019, l'école a accueilli 105 élèves.

Un réel besoin de rénovation lié à un inconfort était ressenti par les usagers : il y avait auparavant des baies vitrées orientées plein est, rendant la chaleur du matin insupportable, côté ouest les fenêtres ne s'ouvraient pas : ventiler la nuit était impossible et, en hiver, les sources de déperditions étaient nombreuses.

Après rénovation, **la puissance de chauffage a été divisée par 3** grâce à la mise en place d'une chaudière gaz performante, d'isolation forte en laine de roche et polystyrène et des menuiseries performantes.

+ d'infos sur www.asder.asso.fr/je-suis-une-collectivite/retours-dexperience/



Cercle vertueux des économies d'énergie à Albertville

Début 2019, la ville d'Albertville a lancé un fond d'Intracting. Il s'agit d'un processus vertueux d'amélioration continue de ses performances énergétiques en récupérant les économies réalisées pour l'autofinancement de nouvelles mesures d'économies d'énergie.

Ce fonds, doté initialement de 110 000 € permet de financer des projets portés par les Services Techniques de la ville induisant des économies d'énergie. Ce fonds est ensuite réalimenté par les économies réalisées et réaffecté à de nouvelles mesures, qui génèrent à leur tour des économies d'énergie. Le volume de ce fonds s'accroît ainsi au fil des années, en générant des ressources nouvelles grâce à l'effet démultiplicateur des actions de réduction de la consommation qu'il permet de mettre en œuvre.

Cette première année de fonctionnement a notamment permis de financer :

-Le remplacement de systèmes d'éclairage public permet une **économie de 76%** soit 7412 €/an

-Le remplacement d'un camion très énergivore soit une **économie de 1 885 €/an**

-L'achat de vélos à assistance électrique pour les services du Centre Technique Municipal soit une **économie de 2850 €/an**

+ d'infos sur www.albertville.fr/wp-content/uploads/2019/06/1905-LALBERTVILLOIS-19-WEB.pdf

Réseau de chaleur de Barby

La ville de Barby a initié un projet pour produire et distribuer de la chaleur sur son territoire. Grâce à ce réseau, la ville dispose d'un véritable outil de production d'énergie décentralisée lui permettant aujourd'hui de poursuivre sa transition énergétique.

Le réseau de chaleur, dont la ville est propriétaire, permet de chauffer des logements privés et sociaux, un collège, un lycée, un CFA, des écoles primaires et maternelles et plusieurs autres bâtiments publics et privés sur une longueur totale de 3 km.

Le réseau de chaleur et sa chaufferie biomasse de **3 MW** permettra de produire la chaleur pour ses clients à **95 % avec du bois-énergie local**.

Le recours à cette énergie permettra d'**éviter le rejet de 18 000 tonnes de CO₂ sur 10 ans**.

+ d'infos sur www.barby-reseauchaleur.fr

Cadastre solaire : Cœur de Savoie, Grand Chambéry, Arlysière



Cœur de Savoie, Grand Chambéry et Arlysière ont mis en place un cadastre solaire sur leur territoire.

Cet outil de cartographie dynamique permet de connaître le potentiel solaire des toitures sur l'ensemble du territoire pour produire de l'électricité ou chauffer de l'eau.

Simple d'utilisation, chacun peut, à partir de son adresse ou en cliquant sur une carte, connaître le potentiel solaire de sa toiture.

Basés sur des données 3D précises à 25 cm, les **potentiels solaires** tiennent compte des masques générés par les bâtiments voisins et l'environnement proche et lointain.

+ d'infos sur coeur-de-savoie.cadastre-solaire.fr

+ d'infos sur grand-chambery.cadastre-solaire.fr

+ d'infos sur arlysiere.cadastre-solaire.fr

Urbanisme et écologie : PLUi de Grand Lac

Approuvé le 9 octobre 2019, le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand lac fixe pour les années à venir les règles applicables à chaque terrain du territoire. En lien avec la dynamique TEPOS, de nombreux points liés à la transition énergétique ont été intégrés dans ce document désormais opposable aux tiers.

Ce document vise à encourager la sobriété énergétique du secteur résidentiel prioritairement et des secteurs économiques, des transports en veillant à la diversification des modes de production d'énergie durable compatibles avec les sensibilités paysagères locales.

Les **constructions neuves devront notamment viser un taux de couverture de 32% d'énergies renouvelables** de sa consommation d'énergie primaire pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, en privilégiant le solaire thermique et le bois énergie, sauf en cas d'impossibilité technique justifiée sur la base d'études. Certains secteurs intègrent une exigence de performance énergétique BEPOS* sur 100% de l'opération. De manière plus générale, toute forme architecturale encourageant la réduction de consommation énergétique ou favorisant la production d'énergie renouvelable est encouragée, sous réserve d'une bonne intégration paysagère.

A titre d'exemple, sur la question du transport, la mutualisation et le partage des moyens de transports sont encouragés notamment dans le contexte rural. **A partir de 5 logements, il est exigé un local à vélo, d'une surface minimum d'1m² par logement.** Sur certains secteurs, les constructions devront en outre disposer de places vélos (arceaux) en libre accès destinées aux visiteurs, aux clients et au public. Ces places devront être visibles, accessibles facilement depuis l'espace public et proches de l'entrée.

+ d'infos sur grand-lac.fr/urbanismehabitat/pluigrand-lac

Plateforme de rénovation : Coach Rénov de l'APT

En 2017, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise a lancé Coach Rénov' : une plateforme territoriale de rénovation énergétique à l'échelle de la Tarentaise, avec le soutien financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de la Savoie et de l'ADEME.

Des conseillers techniques sont à disposition des propriétaires pour les accompagner gratuitement dans les différentes étapes de leurs projets d'isolation et de rénovation énergétique, d'un point de vue tant technique qu'administratif.

Ce service s'adresse à tous les propriétaires du territoire dans l'optique de diminuer la facture énergétique, améliorer le confort de vie, réduire les émissions de gaz à effet de serre, participer à la valorisation patrimoniale et soutenir la filière du bâtiment en participant à sa mutation (acquisition de savoir-faire en matière de rénovation énergétique, coordination entre les différents corps de métiers).



En deux ans, **60 copropriétés**

ont été accompagnées générant près de **5 000 000 € HT de travaux**

et près de **30 chantiers de rénovation de maisons individuelles** ont été réalisés pour environ

700 000 € HT de travaux.

+d'infos sur www.tarentaise-vanoise.fr/domaine-energie-climat

Solaire Citoyen sur le bassin chambérien

Dans la suite des Centrales Villageoises Photovoltaïques existant sur de nombreux territoires, dont 2 en Savoie (PERLE dans les Bauges et LE SOLARET en Cœur de Savoie),

EnergiCimes, Centrale Villageoise de Chambéry, est une société citoyenne de production d'énergie renouvelable qui finance, installe et exploite des centrales solaires sur des toits publics et privés sur le bassin chambérien.

Son objectif est d'aider au déploiement des énergies renouvelables sur le territoire avec comme ingrédients : une dynamique collective, des acteurs locaux et un financement citoyen.



400 kWc prévus sur une dizaine de toitures à La Motte Servolex, Chambéry, St-Baldolph et au Bourget du Lac.

+ d'infos sur energicimes.fr

L'ASDER peut vous fournir d'autres exemples de réalisations en Savoie.